



LA LETTRE FRANCE RELANCE DANS L'EURE

#24- 29 juillet 2021

La lettre France Relance prend une pause pendant le mois d'août, vous pourrez la retrouver dès septembre dans une nouvelle formule ! Les équipes sont en revanche toujours disponibles pour répondre à vos questions à l'adresse suivante :

pref-francerelance@eure.gouv.fr

Chaque semaine, la Lettre France Relance vous donne un éclairage sur des appels à projets en cours ou à venir.

[Restaurer les écosystèmes terrestres secs, leurs fonctionnalités et les espèces qui y sont inféodées - "MobBiodiv'Restauration 2021"](#)



Parmi les principales causes du déclin de la biodiversité figure la dégradation des milieux. Face à ce constat, le plan France Relance vise à inverser cette tendance en réhabilitant certains pans du territoire en faveur des espèces qui y vivent.

L'objectif de l'appel à projets « MobBiodiv' Restauration » est ainsi de soutenir des projets d'actions concrètes en faveur de la restauration d'écosystèmes terrestres secs, de leurs fonctionnalités, et du maintien en bon état de conservation des espèces qui y sont inféodées.

L'appel à projets mobilise une enveloppe maximale de 3,5 millions d'euros. Le montant minimum de la subvention par projet est de 10 000 € et le montant maximum s'élève 300 000 €.

Les projets soutenus devront s'appuyer autant que possible sur une approche globale de l'écosystème (pressions, conditions physiques, structure des populations et des habitats, diversité spécifique, continuités écologiques...) et de ses altérations.

L'évaluation des projets se fait selon différents critères, portant notamment sur la pertinence du projet vis-à-vis des actions éligibles et sa pertinence vis-à-vis des enjeux et objectifs liés aux milieux et espèces concernés. Il est également nécessaire de prévoir l'impact en termes de préservation et/ou reconquête de la biodiversité, de durabilité des impacts du projet ainsi que de mobiliser et valoriser l'emploi local et l'économie locale.

Pour qui : associations agréées au titre de la protection de l'environnement , collectivités et leurs groupements, Conservatoires botaniques nationaux, autres porteurs éventuels (moins prioritaires)

Comment : les dossiers complets sont à déposer exclusivement via le formulaire en ligne sur la plateforme dédiée Démarches Simplifiées, accessible au lien suivant **jusqu'au 24 septembre 2021** : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-mobbiodiv-restauration-2021-2>

Un dossier de candidature peut être déposé par un porteur de projet unique, ou plusieurs partenaires au sein d'un consortium pour un projet multipartenarial (le cas échéant, la structure « coordinatrice » du projet déposera la demande de financement).

Pour plus d'informations : Toutes les informations complémentaires sont à retrouver [ici](#) et vous pouvez adresser vos questions à mobbiodiv@ofb.gouv.fr

[Financer et accompagner des dispositifs d'inclusion numérique ancrés dans un territoire](#)



L'AMI « Outiller la médiation numérique » a pour objectif de financer et d'accompagner des dispositifs d'inclusion numérique ancrés dans un territoire. Ces dispositifs peuvent consister en des mises à disposition de matériel informatique reconditionné pour les médiateurs et aidants numériques, ou en une mise à disposition de ressources en lignes pour les professionnels de l'accompagnement vers le numérique.

Une enveloppe de 6,5 millions d'euros est ainsi mobilisée pour soutenir plus d'une vingtaine de projets structurants pour la filière de l'inclusion numérique. L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) souhaite accompagner un ensemble d'acteurs dont les enjeux en matière d'inclusion numérique sont structurants et représentatifs des besoins de l'écosystème.

Cet AMI ne présente pas de caractère exclusivement compétitif. Il souhaite justement expérimenter et soutenir des projets pour lesquels la mise en réseau et la coopération entre acteurs est au cœur de leur développement et passage à l'échelle.

Accompagnements proposés

L'enveloppe globale de cet AMI est de 3 millions d'euros en subvention et de 3,5 millions d'euros pour des accompagnements métiers.

Les projets lauréats bénéficieront d'un accompagnement individuel qui, en fonction des besoins et des ressources engagées dans le projet, pourra prendre la forme :

- d'un accompagnement métier ;
- d'une subvention (entre 20 000 et 300 000 euros par projet)

Un accompagnement sera automatiquement proposé aux lauréats sur les critères du Label Numérique en Commun[s].

Les projets lauréats bénéficieront également d'un accompagnement collectif afin de partager leur retour d'expérience, de mutualiser leurs acquis et valoriser leurs actions auprès de la communauté Numérique en Commun[s].

Cet AMI encourage particulièrement la mise en place de partenariats avec les différents acteurs de l'écosystème de l'inclusion numérique. Les projets devront candidater sous la forme de consortiums, comprenant de préférence une collectivité territoriale.

Toutes les informations complémentaires sont à retrouver [ici](#) et vous pouvez adresser vos questions à societe.numerique@anct.gouv.fr. Pour rappel, cet AMI sera clôturé le **17 septembre 2021**.

3 projets retenus dans l'Eure lors de la 1ère édition

A l'issue du premier appel à projets "Recyclage des friches" ouvert du 19 janvier au 26 février dernier, l'État et ses partenaires (la Région Normandie, l'Établissement Public Foncier de Normandie, le Cerema, l'Ademe et la Banque des Territoires) ont sélectionné 3 projets dans l'Eure :

- Aménagement du site Saint-Louis à Évreux ;
- Aménagement de l'îlot de l'ancienne Poste de La Barre-en-Ouche à Mesnils-en-Ouche ;
- Requalification de la friche Fonderie-Papeterie à Vernon.

L'ensemble de ces projets permettra de requalifier 66 300 m² d'espaces en friche, soit autant d'espaces naturels, agricoles et forestiers préservés.

L'actualité des appels à projets

Chaque semaine, une sélection d'appels à projets susceptibles de vous intéresser, en cours ou à venir



- Appel à manifestation d'intérêt « [Renouvellement forestier](#) »
 - La mesure vient soutenir les propriétaires forestiers qui souhaitent contribuer à l'atténuation du changement climatique et qui veulent investir pour adapter leurs forêts au réchauffement climatique. Les interventions éligibles sont l'amélioration

des peuplements pauvres et vulnérables.

- Pour : les propriétaires forestiers individuels et/ou leurs mandataires
- Calendrier : [Pour déposer une demande en ligne](#), vous devez au préalable solliciter un identifiant d'authentification ainsi qu'un code d'accès à [cette adresse](#). Ensuite, vous pourrez déposer vos dossiers de demandes d'aide à [l'adresse suivante](#) jusqu'au 31 décembre 2021.
- **Appel à projets « [Recruter de jeunes talents pour des missions en lien avec les thématiques environnementales - Volontariat Territorial en Entreprise \(VTE\) vert](#) »**
 - Ce programme a pour objectif de permettre aux dirigeants de PME et ETI de développer leur entreprise grâce à l'œil neuf d'un jeune talent qui effectuera une mission en lien avec la transition énergétique et écologique de l'entreprise.
 - Pour : PME, ETI.
 - Calendrier : Pour toute question sur cet appel à projets consultez [ce site](#) et communiquez vos question à cette [adresse](#). Déposez votre candidature [ici](#).
- **Appel à projets « [Énergie Combustibles Solides de Récupération](#) »**
 - Cet appel à projets concerne toutes les entreprises intéressées par la production d'énergie à partir de combustibles solides de récupération. L'objectif est de réduire la dépendance aux combustibles fossiles et aux émissions de gaz à effet de serre.
 - Pour : Entreprises privées.
 - Calendrier : adressez votre candidature à l'ADEME [ici](#) avant le 14 octobre 2021. Contactez l'ADEME à [cette adresse](#) pour tout renseignement complémentaire.
- **Mise en place du dispositif Aidants Connect à l'automne**
 - À partir du mois de septembre 2021, 181 Aidants Connect seront formés dans le département de l'Eure. Aidants Connect permet à des aidants professionnels de réaliser des démarches administratives à la place d'un usager et ce, de façon sécurisée.
 - Pour : Les CCAS, France Services, centre sociaux, secrétariats de mairie, maison départementale des solidarités, médiathèques, autres guichets d'accueil de service public de proximité, guichets d'accueil d'opérateur de service public (CAF, Pôle emploi, etc.), autres associations d'accompagnement des publics ou de médiation numérique, structures médico-sociale, indépendants de la médiation numérique travaillant auprès des collectivités, régies de Quartier, missions Locales.
 - Informations : L'Agence nationale de la cohésion des territoires organise chaque mardi à 10h [une présentation du dispositif](#).

Un webinaire de présentation à destination des structures euroises éligibles aura lieu lundi 6 septembre à 10h. Inscrivez-vous en suivant [ce lien](#).

Retrouvez toutes les informations relatives au dispositif [ici](#).
- **Retrouvez, [sur le site de la préfecture](#), le calendrier complet des appels à projets en cours ou à venir.**

Pour aller plus loin

- Collectivités : pour tout connaître du plan de relance, n'hésitez pas à consulter le [Guide des maires](#)
- Entreprises : pour découvrir tous les dispositifs qui vous sont destinés, vous pouvez consulter le [guide à destination des entreprises](#).
- [Retrouvez le bilan des 8 mois de France Relance dans l'Eure à cette adresse](#)
- Pour toute question relative à France Relance, une adresse mail dédiée est ouverte au sein de la préfecture de l'Eure : pref-francerelance@eure.gouv.fr

La Lettre France Relance dans l'Eure

Pour vous abonner / désabonner : pref-communication@eure.gouv.fr

Retrouvez également toutes les actualités des services de l'État dans l'Eure sur :

www.eure.gouv.fr

Facebook : [@prefet27](#)

Twitter : [@Prefet27](#)

Instagram : [prefet27](#)

LinkedIn : [Préfecture de l'Eure](#)